

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-Cinq, le 16 septembre à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence de Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, OUAKKOUCHE Dalila, ROSSI Xavier, VINCENT BEAUFRERE Claire, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Erika, BERNOU Philippe, BECH Françoise, LAUDE Christopher, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angeline, BERNAUD Didier, EYRIGNOUX Sophie, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, GRATESSOLE Célyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain.

Nombre de Conseillers	
En exercice	27
Présents	20
Votants	26

Délibérations : 2025-51

Objet Ressources Humaines /
Création d'un emploi
permanent à temps complet au
grade d'adjoint administratif
principal de 2ème classe

Nomenclature Contrôle
de légalité 4.2

Absents excusés : NUNEZ Dominique a donné pouvoir à BECH Françoise, MILLET Gaëtan a donné pouvoir à HILTGUN Luca, FRANCOIS Pascale a donné pouvoir à DELEZAY Olivier, CHARVIEUX Sandra a donné pouvoir à COFFRE Annick, HOSNI Mohammed a donné pouvoir à GRATESSOLE Célyne.

Absente : NOTO CAMPANELLA Camille.

Secrétaire de séance : LAUDE Christopher

Madame le Maire rappelle/expose :

- Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;
- Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services ;
- Tenant compte des éléments suivants :
 - o Un agent du service culture a la possibilité d'avancer au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
 - o Suite à l'entretien professionnel et considérant l'avis motivé favorable de sa responsable hiérarchique ;
 - o Compte-tenu de l'évolution de sa fiche de poste et des missions qui lui sont attribuées ;
 - o Compte-tenu de l'avis favorable du DGS, de l'élue RH et de Mme le Maire ;
 - o Compte-tenu qu'aucun poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe, à temps complet, n'est vacant ;

Madame le Maire propose au Conseil municipal de créer cet emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe, catégorie C, à temps complet, afin de pouvoir nommer l'agent sur ce grade.

☞ **L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité de :**

- **Approuver** le principe et la proposition de Madame le Maire telle qu'exposée précédemment,
- **Modifier** comme suit le tableau des effectifs :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Quotité horaire
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	4	5	5 à temps complet

- **Dire** que le Comité Social Territorial sera informé de cette création dès sa prochaine réunion,
- **Dire** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal

L'HORME, le 17/09/2025

Mme le Maire,
Audrey BERTHEAS

Le secrétaire de séance,
Christopher LAUDE